

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 2 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Matthieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Frédérique LAFONT, M. Guillaume GIOT,

Etaient absents : M. Edouard ANDRE, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Jacqueline SCHREINER.

Procuration : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Le conseil municipal ayant accepté, la séance peut donc commencer.

**1. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DU CAMPING**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget de fonctionnement du camping afin de provisionner des frais de chèques vacances encaissés par la Trésorerie.

Dépenses de fonctionnement compte 60612 - 2 €

Dépenses de fonctionnement compte 6688 + 2 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**2. ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier Principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 29 mars 2017,

Le conseil municipal PROPOSE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 660.00 € pour l'année 2014 concernant le remboursement d'une aide financière accordée par le CCAS à Madame Mauricette GASNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ASSOR HIST ET BD**

Lors de la séance du conseil municipal en date du 18 juillet 2016, il avait été décidé d'accorder la somme de 350 € pour les deux planches de l'album « d'Avaricum à Gergovie » avec comme conditions, une dédicace à la bibliothèque municipale et obtenir un prix préférentiel pour la commune.

Suite au courriel reçu le 30 mars dernier, l'association propose qu'un ou deux auteurs puissent venir faire une dédicace en précisant de voir leurs modalités de déplacements. Elle envisage de venir à la bibliothèque fin juillet début août.

Il est envisagé que les auteurs viennent au camping les 20 ou 22 juillet prochain en fin d'après-midi permettant ainsi aux vacanciers de ramener un souvenir de leur passage à Neung sur Beuvron.

A l'heure actuelle, le prix public de cet album n'est pas connu puisqu'il est publié avec un co-éditeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 350 € à l'Association ASSOR HIST et BD.

#### **4. SPONSOR POUR LE MARATHON DE NEW YORK EN FAVEUR DU DIABETE (Association Elles courent pour agir contre le diabète)**

Lors du Forum des Entreprises à Ecoparc, Monsieur le Maire a rencontré Madame Vanessa Marchand et s'est entretenu avec elle sur son projet d'effectuer le marathon de New York.

Suite à la demande reçue le 24 avril dernier de Madame Vanessa MARCHAND, souffrant de diabète depuis 25 ans et qui a décidé de courir le Marathon de New York pour récolter des fonds pour le Réseau Diabète 41. L'association « Elles courent pour agir contre le diabète » a pour objet le soutien à Madame Vanessa MARCHAND dans son action en faveur de la lutte contre le diabète.

A ce titre l'association entreprend de financer et de promouvoir toutes les actions sportives et culturelles permettant la sensibilisation au public et des médias au diabète et au combat de Vanessa.

Ces actions comportent le soutien financier et logistique aux projets portés par Vanessa pour faire connaître sa maladie, ses traitements, les activités de recherche y afférent et ses challengers, notamment sportifs, pour dépasser sa maladie.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide à l'association « Elles courent pour agir contre le diabète ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la somme de cent euros à cette association.

#### **5. FRAIS DE MISSIONS DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline de Bodinat qui explique que le remboursement des frais de missions des bénévoles de bibliothèque se pratique dans plusieurs communes. Ces bénévoles se rendent parfois à Blois à la Direction de la Lecture Publique et doivent prendre un repas. Madame de Bodinat pense qu'il est normal que ces bénévoles soient indemnisés.

Monsieur le Maire expose au conseil le régime juridique d'indemnisation des frais de déplacements temporaires engagés par le personnel bénévole de la bibliothèque municipale de Neung-sur-Beuvron dans l'exercice de mission de service public.

L'indemnisation s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon la puissance du véhicule et la distance parcourue.

La prise en charge des frais de transport ou frais kilométriques et des frais de repas n'est possible qu'aux conditions préalables :

D'être missionné par l'autorité territoriale, ou par son délégataire selon les délégations consenties,

De produire des justificatifs de paiement (frais de stationnement et de péage, facture de repas).

Le remboursement du personnel bénévole s'opère selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le remboursement des frais de missions des bénévoles de la bibliothèque et donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

#### **6. RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre à savoir le remplacement d'agents titulaires en congés annuels.

Les agents assureront des fonctions d'entretien de voirie et d'espaces verts.

Le conseil municipal préfère recruter deux ou trois agents sur deux mois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Quatre demandes ont été reçues à ce jour.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **7. AUTORISATION DE DEPLACEMENT D'UN TRONCON DE LIGNE ELECTRIQUE**

Suite à la visite du SIDELC en date du 14 mars 2017 et considérant que le tronçon de ligne aérienne de distribution électrique basse tension surplombant la parcelle référencée E 123 (Les Grandes Bruyères) au cadastre, ne revêt plus d'utilité tant présente qu'à venir pour la commune. En effet, cet ouvrage n'alimente aucun client.

Il vous est proposé de vous prononcer en faveur du déclassement du domaine public de l'ouvrage mentionné ci-dessus.

D'autoriser M. Bernard PILLEFER, Président du Syndicat de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, à déclasser ledit ouvrage et à en disposer, y compris aux fins d'aliénation éventuelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le déplacement de ce tronçon de ligne électrique.

## **8. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR RENOVATION DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR PAR LUMINAIRES A LED ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SIDELC.**

Monsieur le Maire évoque l'engagement nécessaire sur l'environnement. L'idée est un basculement sur deux ans de tout l'éclairage extérieur des communes de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Le Maire donne l'exemple de la salle du Conseil Communautaire qui possède 30 points lumineux et pour laquelle une économie de 4 000 € sur 10 ans serait réalisée.

Une première étude a été effectuée par une entreprise.

Monsieur le Maire cite quelques chiffres intéressants aux membres du Conseil Municipal.

La commune de Neung-sur-Beuvron possède 292 points lumineux uniquement pour l'éclairage public.

Une possibilité de l'étendre aux bâtiments publics pourra être envisagée ultérieurement.

Pour la commune de Neung-sur-Beuvron une économie de 180 000 € sur 20 ans est envisagée.

Le bilan écologique indique une économie de 3 tonnes 5 de CO2 par an.

A travers cet exemple, il faut sensibiliser les jeunes.

Monsieur le Maire demande un accord de principe afin d'ouvrir la consultation.

Une demande de subvention sera effectuée auprès du Sidelc à hauteur de 40 %.

Possibilité de décalage d'un an pour le paiement.

Sur le plan de financement, l'enveloppe globale est de 230 000 € dont 100 000 € de subvention pour une économie de 5 000 € par an.

Le marché public doit être effectué par chaque commune de la communauté de communes de la Sologne des Etangs en fonction de leur taille et n'est donc pas une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **1°) PERSONNEL COMMUNAL :**

Madame Edith BRESSON prend la parole pour évoquer la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une employée municipale pour un an.

Une procédure de recrutement est à prévoir.

## 2°) MANIFESTATIONS :

Journée portes ouvertes au camping de la Varenne le samedi 6 mai 2017 de 10h00 à 18h00.  
Monsieur le Maire propose de se rendre au vin d'honneur de 9h à 10h ou à 18h.

Concert « Ça Jazz en Sologne » à la salle des fêtes samedi 6 mai à 20h30.

La cérémonie du 8 mai débutera à 10h15 devant la mairie, un vin d'honneur sera organisé à la Salle de la Forge.

La Chorale « A tout bout d'chants » et la Société Musicale de Neung-sur-Beuvron seront heureux de vous accueillir lors de leur « Concert de Mai » le samedi 13 mai à 20h30 en l'église de Neung-sur-Beuvron. A l'issue du concert, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité dans la salle des fêtes.

Le Bric à Broc aura lieu le dimanche 14 mai 2017

Le conseil municipal est invité au pot de remerciement de Monsieur et Madame Carcel le samedi 20 mai à 10h00 à leur domicile « La Solidarité » chemin de Montgond.

L'opération nationale fréquence grenouilles organisée par Madame Cousseau, professeur des écoles, aura lieu le samedi 10 juin à l'étang de Beaumont. Une exposition est organisée par les enfants. La présence de Monsieur le Maire est demandée pour la remise des diplômes et le pot de l'amitié.

## 3°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'étude d'une subvention pour le Comité de Jumelage de 2750 € de la part de la Région Centre Val de Loire.

L'enseigne Casino a proposé au magasin Vival l'installation d'une grande armoire afin d'y installer des livres mis à disposition du public. L'emplacement le plus adapté serait sur la place de l'église près des bancs. Cette armoire serait fermée la nuit et alimentée par le don de livres.

Exposition de peintures à la Maison des Associations les 12, 13 et 14 mai. Un vernissage aura lieu le vendredi 12 mai à 19h00. Un verre de l'amitié sera offert.

Audition de l'école de musique le samedi 20 mai 2017 à 18h00 à Montrieux en Sologne.

Des panneaux publicitaires sont tombés et doivent être retirés entre La Ferté Beauharnais et Neung-sur-Beuvron.

Un massif de fleurs avec écusson sera effectué à l'angle de la rue Henri de Geoffre et de la rue des Angés.

Le fleurissement de toutes les parcelles et l'éclairage des totems doivent être réalisés dès que possible.

Les fossés ont été vérifiés. Il reste quelques travaux à effectuer.

Madame Linard, Principale du Collège et les collégiens remercient la municipalité pour l'installation des panneaux de basket au gymnase « la Salamandre ».

Il faut envisager le nettoyage du bord du Beuvron ainsi que le muret. Prévoir de repeindre les lampadaires et de nettoyer la fontaine de la place Charles Quenet.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 22 juin 2017 à 18h30.

La séance est levée à 19h35.